

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Métropole Européenne de Lille
2 boulevard des Cités Unies -
CS 70043
59040 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 29 novembre 2023

Délibération n° 07-2023

Objet : PARTICIPATION DES MEMBRES ET BUDGET PRIMITIF 2024

Le mercredi vingt-neuf novembre deux mille vingt-trois à dix heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille en salle Atrium 6-7 sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Président.

Étaient présents :

Titulaires : Stéphane Baly, Michel Borrewater, Alain Bos, Bernard Debeer, Stanislas Dendievel, Thérèse Deprez-Lefebvre, Michel Dupont, Luc Foutry, Patrick Geenens, Christophe Gras, Louis Marcy, Isabelle Mariage-Desreux, Jean-Gabriel Masson, Sylvie Mazzolini, Maryse Moreaux, Ludovic Rohart, José Roucou, Francis Vercamer.

Suppléants : Gérard Mayor, Jean-Philippe Andries, Didier Manier.

Secrétaire de séance : Christophe Gras

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical : 22 novembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 40

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport du Président en exercice

Les recettes qui équilibrent, au budget, les autorisations de dépenses, correspondent aux participations des EPCI membres du Syndicat. Comme chaque année, sous réserve des budgets votés par les EPCI, les recettes de l'année 2024 correspondront principalement aux participations des membres du Syndicat mixte.

Après présentation du rapport d'orientations budgétaires, le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 18 octobre 2023. Il a été l'occasion de présenter le projet de programme de travail pour l'année 2024.

Sur cette base, les prévisions financières pour l'exercice 2024 ont été tracées.

Il est ainsi proposé, compte tenu du programme de travail présenté par notre maître d'œuvre, de maintenir les participations des membres à 0,75 € par habitant, soit un total de 969.158,25 € (neuf cent soixante-neuf mille cent cinquante-huit euros et vingt-cinq centimes d'euros), lesquels sont répartis ainsi (sur la base des dernières données de population légales millésimées 2020, dernière source INSEE) :

Membres du Syndicat mixte du SCOT	Population totale 2020	Participation en 2024 0,75 euros par habitant en €
Métropole Européenne de Lille (MEL)	1.192.973	894.729,75
CC Pévèle Carembault	99.238	74.428,5
TOTAL	1.292.211	969.158,25

Le Budget primitif 2024 s'établit dès lors comme suit, selon l'instruction comptable M 57 :

SM SCOT - Budget supplémentaire BP 2024		
Dépenses de l'exercice - Section Fonctionnement		
<u>articles</u>	<u>Libellés</u>	<u>BP 2024</u>
11	charges à caractère général	15 058,25 €
6042	<i>achats de prestation de service</i>	15 058,25 €
617	<i>études et recherches</i>	- €
6226	<i>honoraires</i>	- €
6237	<i>Publications</i>	- €
6281	<i>cotisations</i>	- €
6236	<i>Catalogues et imprimés et publications-SCOT</i>	- €

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

12	charges de personnel	19 100,00 €
64111	<i>rémunération</i>	12 500,00 €
6451	<i>charges URSSAF</i>	6 600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	935 000,00 €
6574	<i>subvention à un organisme de droit privé</i>	935 000,00 €
65888	<i>Charges diverses de gestion courante - Autres</i>	
22	dépenses imprévues	0,00 €
023	Virement Section investissement	0,00 €
<u>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</u>		969 158,25 €
Dépenses de l'exercice - Section Investissement		
<u>articles</u>	<u>Libellés</u>	<u>BP 2024</u>
20		0,00 €
202	<i>Frais d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme</i>	- €
<u>TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</u>		0,00 €
Recettes de l'exercice - Section Fonctionnement		
<u>articles</u>	<u>Libellés</u>	<u>BP 2024</u>
74	dotations participations	969 158,25 €
746	DGD Etat	- €
74721	participation région	
74731	participation département	
74741	participations communes	
74751	participations EPCI	969 158,25 €
7718	produits exceptionnels	
<u>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</u>		969 158,25 €
R 002 - RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0
<u>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</u>		969 158,25 €

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Recettes de l'exercice - Section Investissement

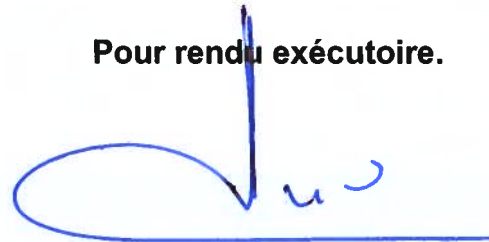
<u>articles</u>	<u>Libellés</u>	<u>BP 2024</u>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
<u>TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</u>		- €

Il est proposé aux membres du comité syndical:

- de fixer à 0,75 € par habitant la participation financière des membres du syndicat ;
- d'adopter le principe de la présentation du budget selon l'instruction comptable M 57 ;
- de voter les crédits par nature et par chapitre ;
- d'arrêter les dépenses et les recettes à la somme de 969.158,25 € (neuf cent soixante-neuf mille cent cinquante-huit euros et vingt-cinq centimes d'euros).

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour rendu exécutoire.



Francis VERCAMER
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole